

Millésime : 2020 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

DEPARTEMENT DE LA  
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS



### SEANCE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020

Délibération n° **DEL2020\_12\_2\_4**

Intitulé : **ADHÉSION 2021 A L'AGENCE NORMANDIE ATTRACTIVITÉ**  
*Tourisme - - Tourisme*

\*

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin, Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 11 décembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 11 décembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 46      Présents : 39      Représentés : 4

#### Présents :

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Regine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BOS, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD, Madame Catherine DUCHESNE

**Absents :**

Monsieur Raphael DIRAND, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF

**Absents représentés :**

Madame Stephanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Madame Yvette DUBOC donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT

**Administration:**

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Monsieur Sébastien DUARTE

Monsieur Alain LOPEZ est nommé secrétaire de séance.

\*

*Monsieur Didier TERRIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :*

L'agence Normandie Attractivité, créée le 6 juin 2017, porte une démarche d'attractivité territoriale en développant la marque « Normandie ».

Soutenue par la Région Normandie, cette association a pour vocation de :

- Faire rayonner la Normandie en tant que « Région-monde » en France et à l'étranger
- Favoriser la création et le développement d'un écosystème d'attractivité pour la Normandie
- Fédérer les Normandes et Normands pour qu'ils deviennent des prescripteurs actifs de leur région.

Pour cela, Normandie Attractivité décline un plan d'actions visant à :

- Partager et animer la marque Normandie et sa boîte à outils
- Développer et animer un réseau d'entreprises et de structures partenaires engagés et partageant les mêmes valeurs
- Développer et en coordonner un réseau d'ambassadeurs individuels en France et à travers le monde
- Identifier, raconter et diffuser via les médias un flux régulier de « success stories » de la Normandie
- Identifier de nouveaux projets et opportunités pouvant contribuer à l'attractivité du territoire et à son rayonnement
- Favoriser une culture d'accueil et de services
- Coordonner, à l'avenir, des campagnes de communication financées par des partenaires.

Millésime : 2020 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

D'autre part, suite à la fusion des deux régions normandes, la Région et les Départements ont souhaité harmoniser leurs relations partenariales avec les EPCI et les formaliser par une contractualisation tripartite.

Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Pascal Martin, ancien Président du Département de la Seine-Maritime, et Gérard CHARASSIER, Président d'Yvetot Normandie, ont signé le 06 février 2019 le contrat de territoire 2017 - 2021 d'Yvetot Normandie. Ce contrat traduit la volonté commune de la Région Normandie, du Département de la Seine Maritime, et de la Communauté de communes Yvetot Normandie de s'engager dans la réalisation de projets structurants pour la période 2017-2021. Dans le cadre de cette contractualisation, des engagements respectifs sont attendus de la part des co-contractants. Ainsi, la Communauté de Communes Yvetot Normandie, dans le cadre de son partenariat renforcé avec la Région Normandie est invitée à participer activement à la politique régionale d'attractivité en adhérant à l'association Normandie Attractivité.

Dans ce contexte et dans le cadre de reprise de la compétence « accueil, information et promotion touristique » par la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2020, Yvetot Normandie a adhéré à l'agence Normandie Attractivité en 2020 afin de faire rayonner son territoire au sein d'une échelle plus vaste et pertinente : la Normandie.

Cette adhésion a notamment permis de capitaliser sur la marque « Normandie » et d'utiliser ses marqueurs identitaires au sein du logo de son Office de Tourisme Intercommunal, de sa charte graphique et des supports de promotion touristique créés. Cette adhésion a également permis à Yvetot Normandie de travailler davantage en réseau (rencontres, Newsletter d'information, participation au projet Ambassadeur...) et de bénéficier d'une visibilité au sein des outils de l'association (site internet, vidéo Partenaires...).

C'est pourquoi, eu égard à l'intérêt que présente cette démarche pour notre territoire, il vous est demandé d'approuver le renouvellement de l'adhésion d'Yvetot Normandie à l'association Normandie Attractivité au titre de l'année 2021. Le montant annuel de la cotisation reste équivalent à celui de 2020 et s'élève à 3 000 €.

\* \*

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé**

vu le Code général des collectivités territoriales,  
 vu les statuts de la Communauté de Communes Yvetot Normandie,  
 vu les statuts de l'association Normandie Attractivité,  
 considérant l'intérêt que peut présenter cette démarche pour notre territoire,  
 considérant le rapport présenté,  
 considérant que le conseil d'exploitation a été informé le 11 décembre,  
 considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 08/12/2020

**Article 1<sup>er</sup> – D'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes à l'association Normandie Attractivité au titre de l'année 2021, pour un montant annuel de cotisation de 3 000 €.**

**Article 2 – D'autoriser le Président à signer les actes subséquents (convention d'adhésion...).**

**Article 3 – Les crédits seront prévus au chapitre 011 du Budget Annexe Tourisme 2021**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme,  
 Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

